

**Coteau
du-Lac**



COMITÉ DE DÉMOLITION

5 février 2026

1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Adresse: 447, chemin du Fleuve

Date de construction: +/-1920

Effet de la demande:

Permettre la démolition d'un bâtiment de (2) étages utilisés à des fins résidentielles.

Programme de réutilisation du sol:

Construction d'un bâtiment principal unifamilial de deux (2) étages qui serait utilisé à des fins résidentielles.

Parution de l'avis public:

21 janvier 2026

1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Situation existante:



Bâtiment de (2) étages,
utilisé à des fins
résidentielles.

1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Situation existante:



Côté droit du bâtiment

1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Rapport inspection du bâtiment fait par Andréanne Turmel Ing. 5041906

La condition générale de ce bâtiment est MAUVAISE (PROBLÈMES MAJEURS) en tenant compte des problèmes antérieurement

mentionnés dans le présent rapport d'inspection.

Nous sommes d'avis que la propriété dans son état actuel n'est plus en mesure de répondre à un usage d'habitation. Ayant des enjeux structuraux majeurs tels que des fondations non efficaces, planchers et murs structuraux instables et système de support de la structure en générale non intègre ainsi que de nombreuses infiltration d'eau.

À la suite de son inspection, nous constatons que cette propriété dans son état actuel a subi un manque d'entretien majeur ainsi que plusieurs réparations artisanales ayant contribué à l'accélération de son déclin.

Suivant la vérification des éléments structuraux, soient les éléments essentiels à sa stabilité et sa solidité contre les charges et les intempéries tels que les fondations, les murs porteurs, la charpente, les poutres, les poteaux et les planchers, ce bâtiment ne peut être conservé.

Ainsi, si vous souhaitez tout de même faire l'acquisition de la propriété, il ne faudra pas considérer la maison comme une plus-value à la propriété puisqu'aucun des éléments inspectés ne peut être conservé ou rénové.

1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Situation existante:



Fissures fondation,
effondrement ainsi que
moisissure présente

1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Situation existante:



Isolation des murs non-efficace et présence d'humidité causé par une infiltration d'eau provenant des murs extérieurs

1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Situation existante:

Présence de nombreuses fissures importantes dans les poutres de supports donc certaines se sont affaissées et sont présentement soutenues avec des 4x4 reposant directement sur terre.

Système de support artisanal et non conformes.

DANGEREUX



1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Situation existante:

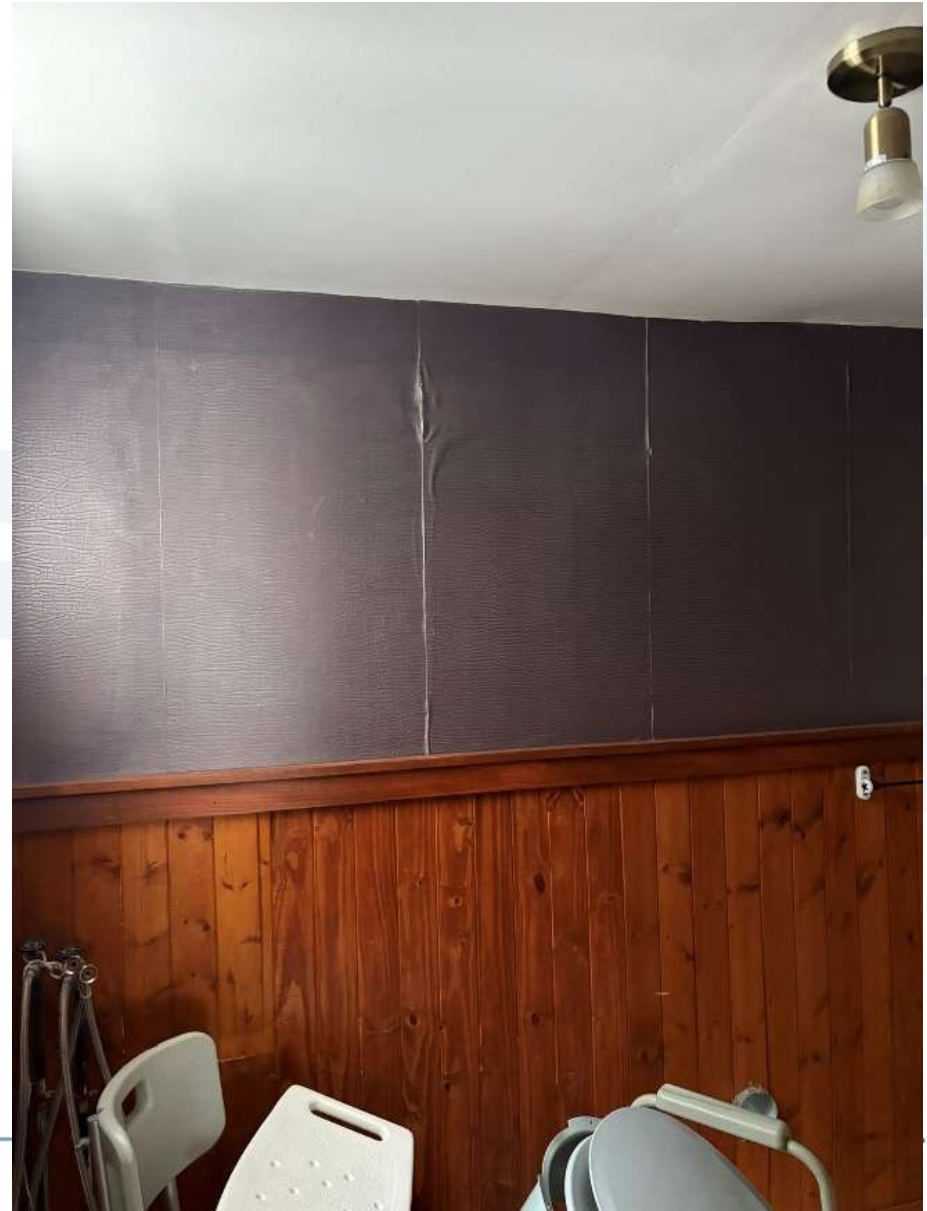
Affaissement des plafonds de l'étage indiquant des infiltrations d'eau.



1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Situation existante:

Plusieurs murs présentes des gondolements importants indiquant la présence d'infiltration d'eau.



1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Unité de voisinage:



449, chemin
du Fleuve

1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Unité de voisinage:



451, chemin du Fleuve



1. Demande de démolition d'un bâtiment principal

Unité de voisinage:



445, chemin du Fleuve

FIN

